

Modalités de fonctionnement des services scolaires

L'accès aux temps périscolaires et extrascolaires est autorisé uniquement si le dossier administratif de votre enfant a été complété, signé et rendu au service scolaire.

Celui-ci inclue automatiquement la connaissance et le respect du règlement intérieur disponible sur le site de la commune.

Les plannings d'activités sont à votre disposition aux affichages des écoles ainsi que sur les différents supports de communication (site, portail famille, facebook).

Restauration scolaire

Le temps méridien est un temps municipal. Les repas sont livrés chaque matin par un prestataire extérieur. Les menus sont disponibles sur le site de la commune.

Pour les maternelles et élémentaires, des activités sportives et manuelles sont proposées aux enfants.

- Horaires de fonctionnement
 - Maternelles : 11H30-13H20
 - Élémentaires : 11H40-13H30

- Où s'inscrire ?
 - Au près du service scolaire
 - Sur votre portail en ligne

- Délai de réservation/annulation
 - Trois jours avant la date souhaitée pour le péri et l'extrascolaire
 - 7 jours pour la restauration scolaire

En cas d'annulation hors délai, pour obtenir un remboursement, un justificatif devra obligatoirement être fourni (certificat médical).

Accueils périscolaires

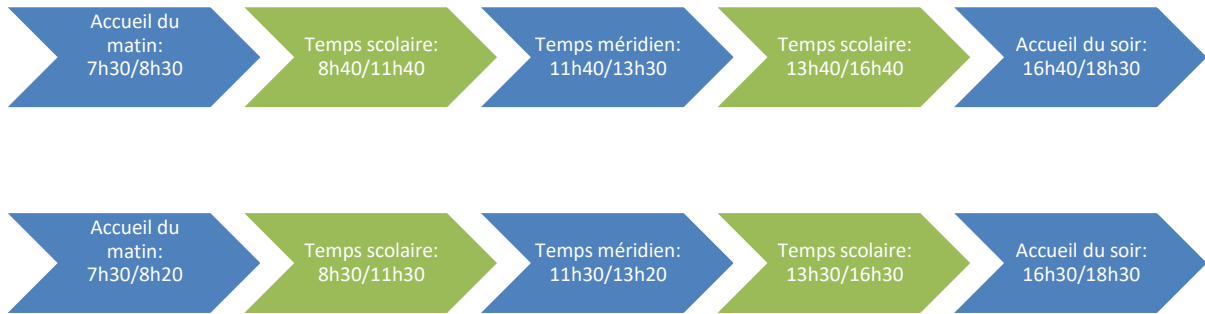
L'accueil périscolaire est un temps organisé et animé par le Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc.

Des activités en rapport avec les thématiques périodiques sont proposées aux enfants.

A la fin de chaque période, des portes-ouvertes sont organisées pour permettre à chacun de découvrir les lieux d'accueils mais également les réalisations des enfants.

L'équipe d'animation est présente tout au long de l'année, et est composée d'un personnel qualifié et diplômé (BAFA, BAFD, BPJEPS)

Accueil périscolaire du matin et du soir

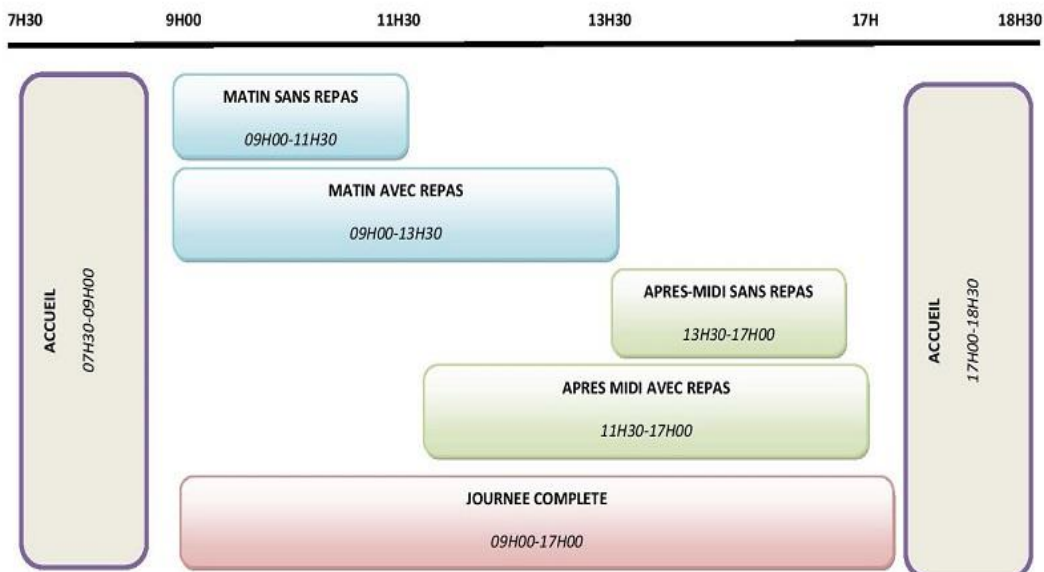


- Horaires de fonctionnement
 - Maternelles : 07h30-08h30 et 16H30-18H30
 - Élémentaires : 07h30-8h30 et 16H40-18H30
- Où s'inscrire ?
 - Auprès du service scolaire
 - Sur votre portail en ligne
- Délai de réservation/annulation
 - Trois jours avant la date souhaitée

En cas d'annulation hors délai, pour obtenir un remboursement, un justificatif devra obligatoirement être fourni (certificat médical).

Accueil périscolaire du mercredi

- Horaires de fonctionnement



- Où s'inscrire ?
 - Auprès du service scolaire
 - Sur votre portail en ligne

- Délai de réservation/annulation
 - Le mardi de la semaine précédente

Accueil extrascolaire

L'accueil extrascolaire est également organisé et animé par le Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc. Les programmes sont diffusés à l'ouverture des réservations (voir calendrier des réservations).

Attention : nombre de places limité.

- Horaires de fonctionnement
 - Ouverture de l'accueil : 07H30
 - Fermeture de l'accueil : 18H30

- Où s'inscrire ?
 - Auprès du service scolaire
 - Sur votre portail en ligne

Contact :

✉ inscription.periextra@pourrieres.fr

✉ inscription.periextra2@pourrieres.fr

☎ : 09.67.31.58.99